

OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT DU COMMERCE ET DES SERVICES (OCMACS) : BILAN TRANCHE 1 ET MISE EN ŒUVRE DE LA TRANCHE 2

Conseil Communautaire du 16 mai 2019

D 2019	C	39
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	66 les dossiers 1 et 2 – 69 du dossier 3 à 21 – 68 du dossier 22 à 29 – 67 du dossier 30 à 57	
Votants	76 les dossiers 1 et 2 – 78 du dossier 3 à 9 (comptes administratifs) - 79 du dossier 3 à 9 (affectation des résultats) - 79 du dossier 10 à 21 – 78 du dossier 22 à 29 - 77 du dossier 30 à 57	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **10 mai 2019** s'est réuni à la salle polyvalente de Clairac, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET puis de Francis DUTHIL pour la présentation et les votes des comptes administratifs.

Etaient présents

<u>Agné</u>	/
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHÉ (+ pouvoir de Maryse HERVE)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU (jusqu'au dossier 22)
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir de Lisette DE LUCA)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Sophie BORDERIE) – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	/
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	/
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir de Jean.François THOUMAZEAU)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU (à compter du dossier 3) - Daniel BENQUET – Marie.Françoise BOUGUES – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN – Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Charles CILLIERES) - Philippe LABARDIN (+ pouvoir de Josette JACQUET) – Anne MAHIEU (jusqu'au dossier 29) – Jean.Pierre MARCHAND (à compter du dossier 3) - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir de Michel HOSPITAL) – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	/
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUE
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD (à compter du dossier 3) – Liliane BORDES (+ pouvoir de Elizabeth LE CHARPENTIER) - Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir de Jean-Marc DUBAN) - Vincent PAULAY (+ pouvoir de Caroline DELRIEU-GILLET)

<u>Absents ou excusés</u>	Patrick GAUBAN - Maryse HERVE - Alain LERDU (à compter du dossier 22) - Lisette DE LUCA - Jean.François THOUMAZEAU - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Sylvie BARBE - Marie.Catherine BALLEREAU (jusqu'au dossier 2) – Sophie BORDERIE - Martine CALZAVARA – Charles CILLIERES - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET - Anne MAHIEU (à compter du dossier 29) – Bernard MANIER - Jean.Pierre MARCHAND (jusqu'au dossier 2) – Thierry CARRETEY - Jean-Marc DUBAN – Jacques BRO - Régis BARD (jusqu'au dossier 2) - Eric BOUCHAUD – Elizabeth LE CHARPENTIER - Caroline DELRIEU-GILLET
----------------------------------	--

<u>Pouvoirs de</u>	Maryse HERVE à Pascal LAPERCHÉ - Lisette DE LUCA à Jean.Luc ARMAND - Jean.François THOUMAZEAU à Jean.Claude DERC - Sophie BORDERIE à Jacques BILIRIT - Charles CILLIERES à Joël HOCQUELET - Michel HOSPITAL à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE - Josette JACQUET à Philippe LABARDIN - Jean-Marc DUBAN à Christophe COURREGELONGUE - Elizabeth LE CHARPENTIER à Liliane BORDES - Caroline DELRIEU-GILLET à Vincent PAULAY
<u>Secrétaire de Séance</u>	Didier MONPOUILLAN

Dossier n°33 -
OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT DU COMMERCE ET DES SERVICES (OCMACS) : BILAN TRANCHE 1 ET MISE EN ŒUVRE DE LA TRANCHE 2

Rapporteur : Thierry CONSTANS

Objet de la délibération

Il est demandé au conseil communautaire de décider de la mise en œuvre de la tranche 2 de l'opération OCMACS lancée en 2016.

Visas

Vu la délibération n° 704-2019 du 09 avril 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Duras,
Vu la délibération n° 041-2019 du 03 avril 2019 de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne,
Vu la délibération n° 031-2019 du 27 mars 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun mandatant Val de Garonne Agglomération pour la passation du marché public dans le cadre du bilan conseils de la deuxième tranche de l'OCMACS mené à l'échelle du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne

Exposé des motifs

Une OCMACS est une opération visant à favoriser le développement du commerce et de l'artisanat sur un territoire au travers, notamment, d'aides directes aux entreprises. Une première opération a été mise en œuvre sur le périmètre de VGA et de la Communauté des Communes des Coteaux et Landes de Gascogne (3CLG) de juillet 2016 à décembre 2018, avec l'appui de l'Etat (fonds FISAC), de la Région Nouvelle Aquitaine et des collectivités.

En janvier 2018, le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne (Pays V3G) a répondu au nouvel appel à projets FISAC dans l'objectif de renouveler ce dispositif.

Le dossier de candidature du Pays ayant été retenu, par décision du 31 décembre 2018, une enveloppe de 374 200 € (investissement + fonctionnement) a été attribuée par l'Etat pour sa mise en œuvre.

Présentation du dispositif OCMACS (rappel)

Accompagner les projets d'investissements des entreprises par un diagnostic de leur activité (bilan conseil) et un régime d'aides directes pour le financement de leur projet (un maximum de 25% de subvention sur des dépenses éligibles de 6 000 € HT à 75 000 € HT).

Les orientations principales de l'opération sont : la modernisation du tissu économique local (investissements techniques, mises aux normes, ...) et le maintien d'une offre artisanale et commerciale sur le territoire.

Bilan de la première tranche de l'opération

L'enveloppe financière affectée à cette première tranche était de 475 203 €. Le budget étant constitué par des fonds d'Etat (FISAC), de la Région Nouvelle Aquitaine, de VGA et de 3CLG.

Elle s'est étalée de juillet 2016 à décembre 2018 et a permis de soutenir 44 entreprises sur le territoire, représentant plus 2.8M€ d'investissements éligibles et une subvention moyenne de 9 897 € par projet.

Le profil type de l'entreprise soutenue :

- Une entreprise de plus de 6 ans,
- Dont le chef d'entreprise a entre 40 et 55 ans,
- Installée sur une commune de 1 000 à 5 000 habitants,
- Comptant au moins 2 salariés,
- Pour des travaux de modernisation et de mise aux normes, d'un montant > à 50 000 €.

L'évaluation du dispositif auprès des bénéficiaires a mis en avant l'intérêt de celui-ci :

- Pour 74% d'entre eux, l'aide a permis la réalisation d'un investissement plus important que prévu,
- 52% ont enregistré une augmentation de leur chiffre d'affaires (dont 26% de manière significative),
- 26% des entreprises ont créé des emplois,
- 53% d'entre eux envisagent de réaliser de nouveaux investissements.

Mise en œuvre de la deuxième tranche de l'opération

Le périmètre retenu par l'Etat est celui du Pays V3G dans son intégralité. Un travail est en cours avec les autres collectivités afin de définir ensemble un règlement d'intervention pour le volet des aides directes aux entreprises et d'arrêter le programme d'actions collectives.

Sur le volet « aides directes aux entreprises », l'étape préalable consiste en la réalisation d'une prestation de « bilans conseils » (diagnostic économique, financier, social, ...) visant à valider les investissements nécessaires à l'entreprise pour gagner en compétitivité.

Les collectivités membres du Pays V3G mandatent VGA pour mettre en œuvre ce dispositif, lancer le marché des bilans conseils et encaisser les différentes participations publiques et privées associées.

Cette deuxième tranche se terminera en 2021.

Concernant le volet « aides directes aux entreprises », le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Coût prévisionnel	FISAC obtenu	Région (à solliciter)	V3G	Entreprises
Aides directes aux entreprises	3 850 220€	327 270€	327 270€	327 270€	2 868 410€
Bilans conseils	62 400€	18 720€	31 200€	0€	12 480€
Total volet aides directes	3 912 620€	345 990€	358 470€	327 270€	2 880 890€

La répartition par collectivité est estimée en fonction d'un nombre de dossiers à réaliser :

	Participation V3G	Dont VGA	Dont 3CLG	Dont CCPL	Dont CCPD
Aides directes aux entreprises	327 270€	167 832€	41 957€	83 915€	33 566€

Etant précisé que pour VGA, ce budget est d'ores et déjà inscrit au budget 2019 ainsi que sur le PPI.

Pour la première tranche de l'opération, cette mission de « bilans conseils » avait été confiée à un prestataire extérieur, par le biais d'un marché qui est arrivé à échéance en décembre dernier.

Un nouvel appel d'offres doit donc être relancé et s'étendra sur le périmètre actuel du Pays V3G.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

- Approuve** le lancement de la seconde tranche de l'OCMACS,
- Valide** le plan de financement prévisionnel,
- Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal 2019 à l'article 20422,
- Approuve** le lancement du marché pour la réalisation des bilans conseils dans le cadre de la seconde tranche de l'OCMACS,
- Précise** que les autres collectivités du Pays V3G mandatent VGA pour mettre en œuvre ce dispositif, lancer le marché des bilans conseils et encaisser les différentes participations publiques et privées associées,
- Autorise** M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	77
<i>Pour</i>	77
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Publication / Affichage
Le 24 mai 2019

Fait à Clairac, le 16 mai 2019

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,